

Allocution de Pierre Harmel devant l'Association des journalistes européens (Bruxelles, 3 octobre 1968)

Légende: Le 3 octobre 1968, Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, souligne devant l'Association des journalistes européens l'importance de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et des Communautés européennes (CE), présentées comme les deux piliers de la construction européenne.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Edoardo Martino, EM. EM - Adhésion du Royaume-Uni, Danemark, Irlande et Norvège, EM-172.

Pierre Harmel. Allocution prononcée par M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, devant l'organisation des journalistes européens. Bruxelles: Ministère des Affaires étrangères et du Commerce Extérieur, Service de presse, 03.10.1968.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_pierre_harmel_devant_l_association_des_journalistes_europeens_bruelles_3_octobre_1968-fr-d22365d7-7cf1-406a-9203-e1358f77221d.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

0415

Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur

PERSDIENST

SERVICE DE PRESSE

Ministerie van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel

2, RUE QUATRE BRAS, BRUXELLES 1

TEL 12.20.82

QUATRE BRAS STRAAT 2, BRUSSEL 1

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. PIERRE HAMEL,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DEVANT

L'ORGANISATION DES JOURNALISTES EUROPÉENS,

A VAL DUCHESSE, LE 3 OCTOBRE 1968.

(Check against delivery.)

U4 10

La présence à Bruxelles du siège des Communautés Européennes entraîne pour la Belgique des devoirs, dont elle s'efforce de s'acquitter de son mieux, et quelques privilèges. Je compte parmi les privilèges le fait qu'un nombre aussi élevé de journalistes avertis soient présents en permanence à Bruxelles. C'est pourquoi je suis heureux de vous voir autour de moi aujourd'hui et de saluer en votre organisation un des symboles du caractère européen de notre capitale. Avant de répondre à vos questions, ce que je ferai bien volontiers, je voudrais résumer en quelques points notre pensée.

xx

xx

xx

Vous êtes plus attentifs que tous autres aux mouvements de l'opinion publique, puisque vous contribuez à la fois à la former et à traduire ses sentiments; vous savez dès lors mieux que moi qu'une insatisfaction, une impatience, un désenchantement se manifestent un peu partout à l'égard de la construction européenne.

Ceci était déjà vrai au début de cette année. Alors que la demande d'entrée de la Grande-Bretagne aurait pu, et dû, être pour toute l'Europe Occidentale un événement de portée historique, qu'avons-nous, en fait, vu depuis 18 mois. Des documents excellents comme le rapport de la Commission, des propositions imaginatives et conciliatrices venues de diverses parts, ... puis, au bout de beaucoup d'échecs, au moins la persévérance chez ceux qui doivent faire la politique.

Cependant ceux qui nous regardent, et particulièrement la jeunesse intellectuelle de nos pays dit que nos résultats sont maigres. C'est vrai, au moins au regard de nos ambitions et des besoins de

0417

2.-

Ce sentiment d'impuissance, nous l'avons nous-mêmes senti dans l'affaire tchécoslovaque. Voici qu'un Etat européen, d'un régime différent du nôtre, sans doute, mais proche de nous par son histoire et sa géographie, est occupé par des troupes étrangères. Voici que d'autres Etats se sentent menacés. Mais nulle voix européenne n'est assez sonore pour se faire entendre par dessus le bruit des armées, nulle puissance européenne assez forte pour garantir le respect du droit sur notre continent.

Ce sont là, il faut en convenir, de tristes réflexions et à cause de cette situation il est bon je crois de réfléchir ensemble aux fondements de notre action. Quels sont les piliers de la construction européenne? Pour ma part, j'en vois deux.

Chronologiquement nous nous sommes liés d'abord à Cinq par les accords de Bruxelles de 1948, puis à Sept par ceux de Paris de 1954 d'où est sortie l'U.E.O. Ses réunions conduisent rarement à des décisions spectaculaires. Mais au-delà de l'institution, ce qui importe, ce sont ces engagements mutuels par lesquels les Etats européens affirment leurs buts de la façon la plus large, et la plus formelle. Le préambule du Traité de Bruxelles et Paris déclare que les Etats signataires sont résolus "à prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe". Bien plus, l'article 8 du Traité crée un conseil des ministres, "en vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer leur sécurité, de promouvoir l'unité, d'encourager l'intégration progressive de l'Europe, et d'encourager une coopération plus étroite entre les Etats membres et avec les autres organisations européennes". Cette volonté d'unité et d'intégration, proclamée il y a 20 ans ne contient dans son texte aucune limite de temps, elle n'est pas réservée à certains secteurs, elle ne précise même pas quels pays elle vise. C'est une déclaration de volonté, de caractère fondamental, et qui a été féconde puisque les institutions européennes que nous connaissons en sont sorties. Ce n'est pas par hasard que le Comité

3.-

intergouvernemental, chargé par la Conférence de Messine d'élaborer ce qui allait devenir le Traité de Rome, comprenait à l'origine des représentants des 7 signataires des accords de Paris. Ces accords de Bruxelles et de Paris gardent tout leur intérêt à nos yeux. Puisqu'ils ont porté, au moins indirectement, des fruits dans le passé, nous devons vérifier si ces engagements, qui sont toujours valables, peuvent en porter encore, d'aussi beaux à l'avenir.

Le deuxième pilier, ce sont évidemment les Communautés, par lesquelles six Etats européens parmi les sept ont pu traduire dans les faits, pour les secteurs économique et énergétique la volonté d'unité et d'intégration qu'ils affirmaient en principe par l'U.E.O. Ce n'est pas à vous que je dois exposer le succès de cette entreprise. Elle n'a jamais été plus attractive qu'aujourd'hui. Pourtant nous avons aussi eu nos difficultés. Beaucoup d'entre vous se souviennent sans doute de la crise du deuxième semestre de 1965 où le caractère supranational de la Communauté semblait en cause. Les accords conclus à Luxembourg ont permis de mettre un terme à la crise sans porter atteinte ni au rôle essentiel que doit jouer la Commission, ni à la règle du vote majoritaire, contenue dans le Traité. Je tiens à rappeler que cinq Etats ont réaffirmé leur attachement de principe à cette règle; ils sont résolus à utiliser toutes les voies de la concilia-

.1..

U417

4.-

tion loyale, pour les matières qui imposent l'unanimité, et aussi lorsque la règle du Traité est celle de la majorité; mais ils se sont déclarés tenus à observer cette règle quand la voie de conciliation persévérante est épuisée. J'ajoute enfin que ni l'Europe des Six, ni l'Europe des Sept ne peuvent connaître, en leur sein, de "solidarités préférentielles". Nos communautés doivent demeurer celles des droits égaux. La lettre et l'esprit des Traités seraient dès lors violés si on voyait s'instaurer soit au Marché Commun, soit à l'U.E.O. des coalitions contre un pays membre; de même si un ou deux pays entendaient imposer aux autres une volonté hégémonique.

5.-

A l'issue de cette réflexion, que je viens de faire avec vous, sur les bases de la construction européenne, une question se pose. Où, quand et comment pourrons nous rendre à l'Europe l'ardeur créatrice, qui seule peut entretenir la foi dans l'idée européenne? Où, quand et comment allons nous dépasser le stade des déclarations d'intention pour entrer dans la phase des propositions concrètes?

Examinons en premier lieu la situation au sein des Communautés; nous devons constater que sur le problème clé de l'élargissement, nous sommes embourbés. Nous connaissons depuis le 29 décembre de l'année dernière l'impossibilité d'ouvrir dans l'immédiat les négociations prévues par l'article 237 du Traité. Nous savons depuis la dernière réunion du Conseil qu'il faudra de nouveaux trésors d'imagination - et nous en avons encore quelques réserves - pour découvrir et établir dans l'immédiat, des "relations d'attente" avec les pays candidats, qui soient acceptables par les Six et par la Grande-Bretagne. Pour provoquer cette recherche, nous tenons à ce que la question des candidatures reste à l'ordre du jour du Conseil et y soit discutée. C'est le moins que nous puissions faire, dix-huit mois après le dépôt des candidatures : il y aurait une sorte d'inconvenance et se décourager, ou à décourager les Etats qui ont fait acte de candidature.

Il faut être également précis sur ce que nous ne ferons pas!

D'abord nous respecterons le traité; sa règle empêche de forcer l'adhésion d'un nouvel Etat, lorsqu'un Etat membre oppose son veto. Même si nous en sommes profondément déçus, nous nous soumettrons à la procédure que nous avons acceptée en signant le traité. Ce serait donc un faux dilemme de laisser croire que nous serions prêts à faire entrer la Grande-Bretagne quitte à laisser la France sortir des Communautés. Il est clair que nous tenons à la Communauté des Six. D'ailleurs comme l'a naguère déclaré George Brown, la Grande-Bretagne désire entrer dans une Communauté vivante et non dans une Communauté défunte!

6.-

Deuxième idée : il est nécessaire de poursuivre le développement interne des Communautés et je voudrais être très clair sur ce point. La Belgique est et restera fermement attachée au développement des Communautés dans tous les domaines couverts par le Traité de Rome. Nous souhaitons ardemment que la Communauté qui a déjà mis en place ses structures dans certains secteurs traditionnels, s'attache maintenant également aux productions qui contiennent le plus haut pourcentage de développement technologique. En effet, ce sont celles-ci qui maintiendront la Communauté à la pointe du progrès et lui conserveront sa place et son influence dans le concert international. A cet égard, les propositions relatives au développement de la Communauté, formulées vendredi dernier par M. Brandt, seront certainement saisies par la Commission et viendront en discussion lors d'un prochain Conseil. Mais parce que nous sommes attachés à l'avenir des Communautés, nous devons dire ceci : Les difficultés propres au développement des Communautés ne pourront être surmontées, à l'avenir comme dans le passé, qu'avec une forte dose de volonté politique des Etats. Or les expériences des derniers mois ont créé une atmosphère de malaise politique au sein des Communautés dans la mesure même où 5 Etats constataient l'incapacité de se faire comprendre, ou d'être entendus par le sixième sur des sujets importants. Des progrès importants, significatifs, dans le développement des Communautés, ont besoin d'une atmosphère de compréhension mutuelle et de "good will".

En cela, il y a comme l'a dit le Ministre Brandt, une parenté de fait évidente entre le problème de l'élargissement des Communautés et celui de leur développement. Il faut se convaincre que le thème du développement interne des Communautés, que tout le monde souhaite, ne peut servir ni d'alibi, ni de substitut, à une vision politique commune de l'avenir de l'Europe, qui s'exprime au sein des Communautés ou ailleurs. Même si l'ouverture de l'Europe se faisait ailleurs qu'au sein des Communautés, nous sommes persuadés, qu'au bout du chemin, les Communautés retrouveront leur place naturelle au centre de l'Europe de demain.

+
+ +
Quelles sont ces autres voies?

U422

7.-

Il faut évoquer en premier lieu le problème de la coopération politique et notamment de la coordination des politiques étrangères des pays européens. Cette voie nous est indiquée par l'article 8 du Traité de Bruxelles; elle nous paraît particulièrement opportune dans les circonstances présentes en Europe et conforme aux vœux de nos opinions publiques. En accord avec nos partenaires du Benelux, nous avons la ferme intention de mettre ce problème en discussion lors de la prochaine session du Conseil de l'U.E.O. et d'y formuler des propositions.

Nous voulons dépasser le stade de la consultation occasionnelle pour atteindre au minimum celui de la consultation obligatoire sur les sujets retenus de commun accord, et faire de la sorte un pas important vers l'harmonisation de nos politiques extérieures. Ces propositions tiendront compte des efforts faits dans le passé et notamment de la nécessité d'appuyer nos travaux gouvernementaux sur une certaine structure institutionnelle si nous voulons réussir.

U423

8.-

En même temps nous devons, sans doute au même endroit, soulever la question de la défense. C'est dans la compétence naturelle de l'U.E.O., et cette affaire revêt une importance particulière depuis que la France a décidé de prendre des distances vis-à-vis de l'organisation militaire atlantique de temps de paix. Des échanges de vues systématiques sur les problèmes de défense pourraient aboutir à une action défensive coordonnée des Etats Européens, permettant de créer, au sein de l'OTAN, ce qui devrait être le pilier européen de l'Alliance.

Nous pensons que personne qui souhaite une Europe forte ne peut avoir d'objection à une coopération accrue entre Etats européens dans le domaine militaire et à des rapports mieux équilibrés au sein de l'Alliance. Dans ce cadre, et au minimum, nous souhaitons aboutir à une coordination européenne des fabrications et des achats d'armement.

Nous voulons encore, le plus tôt possible, entreprendre quelque chose dans le domaine de la technologie et là je voudrais attirer votre attention sur le remarquable rapport déposé avant-hier à la conférence de l'ELDO à Paris par mon collègue M. Théo Lefèvre. A l'issue d'une enquête faite dans le cadre d'une mission de bons offices, il décrit comme suit les conditions auxquelles doit répondre la coopération technologique européenne si elle veut être efficace :

1. elle doit s'étendre à tous les grands domaines de la technologie avancée; l'existence d'organismes spécialisés par secteurs se révèle inadéquate.
2. la solidarité doit être étendue au-delà du stade de la recherche jusqu'au stade de la production et de la commercialisation, ce qui suppose la création de consortiums industriels groupant des entreprises de plusieurs Etats.
3. la solidarité doit être étendue dans le temps afin de permettre, sur un ensemble de programmes, de donner à chaque pays une juste part des emplois, des affaires et des techniques nouvelles, ce qui ne peut se faire sur un seul programme sans nuire à l'efficacité.

9.-

Enfin, s'impose à nous, le problème de la monnaie, où la division de l'Europe est particulièrement néfaste. Nos monnaies sont liées par une solidarité de fait. Collectivement nos pays sont à même de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire mondiale. Mais l'institution manque, qui permettrait d'organiser cette solidarité sur des bases équitables et d'exercer pleinement notre responsabilité et notre puissance sur le plan mondial.

Politique, défense, technologie, monnaie, voilà quatre avenues de la coopération européenne que nous voulons explorer dans les mois qui viennent. Les deux premières se situent nettement hors des Communautés, tandis que la technologie et la monnaie les touchent par certains aspects. Sans soulever de problèmes juridiques et dans un seul souci d'efficacité, il faudrait organiser avec les Communautés les formes particulières de coopération que ces secteurs demandent, et nous resterions exactement dans les termes mêmes de l'article 8 du traité que j'ai cité tout à l'heure.

Ces thèmes nouveaux nous voulons les explorer à sept avec tous les Etats d'Europe Occidentale qui ont vocation de s'unir et qui s'y sont engagés. L'objectif est de progresser à sept sur de nouvelles voies. Mais si, après l'avoir tenté, il s'avère impossible de conclure à sept, rien ne dit qu'il faudra alors "abandonner l'outil". J'ai rappelé tantôt que le projet du Marché Commun, commencé à sept s'est conclu à six, dans un traité ouvert. Des Etats non membre de l'U.E.O. pourraient d'ailleurs être intéressés par de tels projets.

Il peut y avoir beaucoup de raisons, parfaitement valables pour lesquelles à un moment un Etat n'est pas disposé à franchir une étape alors que d'autres le sont. Ceci ne peut agir comme un frein permanent ou alors, il faut renoncer une fois pour toutes à faire progresser l'intégration européenne. Aucun train ne circulerait jamais s'il fallait attendre que tous les voyageurs soient tous prêts au départ. La vraie règle est de chercher à ce qu'il n'y ait aucune défection, mais de ne pas se décourager dans une entreprise s'il faut commencer moins nombreux qu'on l'eut espéré !

10.-

Je crois que ces conclusions sont partagées par de nombreux dirigeants européens. Je crois aussi qu'elles indiquent que nous sommes à l'heure du choix. Ou bien nous créons maintenant les organes et les méthodes de cette opération efficace, ou bien devant les difficultés actuelles le repli sur les programmes et les politiques nationales va aller en s'accroissant.

Je crois pour conclure qu'il ne faut pas avoir une vue trop étroite ou trop juridique des choses. L'Europe n'est exclusivement ni celle des Six, ni celle des Sept, c'est l'ensemble des pays qui à un moment donné, dans un secteur, sont disposés à promouvoir leur unité et leur intégration, qui acceptent les servitudes et les grandeurs de cette tâche. Faisons donc sans attendre l'Europe des volontés européennes, comme nous l'avons dit souvent "partout où elle est possible" !